



# Réunion de dialogue, Genève 5 juillet 2022

## Appui aux droits fonciers et à la gestion forestière des peuples autochtones

### Introduction:

Lors de la Conférence sur le Changement Climatique de 2021 (COP26), un groupe de donateurs a lancé un Engagement à soutenir les droits fonciers et la gestion forestière des peuples autochtones et des communautés locales dans les forêts tropicales et subtropicales d'Afrique, d'Asie et de Amérique Latine. Les peuples autochtones ont exprimé le besoin de veiller à ce que les fonds engagés dans le cadre de l'Engagement leur soient acheminés de manière à assurer l'alignement avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones et à améliorer la gouvernance, l'appropriation, l'autonomisation, la rentabilité et les résultats.

Dans ce contexte, trois de ces bailleurs<sup>1</sup> de fonds ont engagé Charapa Consult pour faciliter un processus d'évaluation des principes, des normes et des mécanismes pour mieux soutenir les droits fonciers des peuples autochtones et l'intendance des forêts conformément au cadre juridique international des droits de l'homme des peuples autochtones. Les résultats de ce processus seront présentés sous forme de recommandations générales à prendre en considération par les donateurs. Le processus ne générera pas de recommandations pour les donateurs sur la manière d'allouer leurs fonds, car cela dépend des dialogues spécifiques établis entre les donateurs et leurs partenaires<sup>2</sup>.

Profitant de la présence d'organisations autochtones, dans le cadre de la 15e session du Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples Autochtones à Genève, une réunion de dialogue a été organisée avec un groupe de 26 leaders autochtones d'Amérique Latine et d'Afrique francophone. Les participants ont discuté de trois questions :

- Quelles sont les méthodes d'acheminement des fonds préférées par les peuples autochtones ?
- Quels sont les obstacles auxquels se heurtent les peuples autochtones pour accéder aux fonds ?
- Quels sont les messages clés pour les donateurs afin de faciliter l'accès aux fonds ?

Vous trouverez ci-dessous un résumé des contributions fournies par les participants.

---

<sup>1</sup> La Fundación Ford, el Fondo Christensen y la Fundación David y Lucile Packard

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur le processus, consultez: [www.charapa.dk](http://www.charapa.dk)



## Considérations générales

Afin de définir les meilleures façons d'opérationnaliser l'Engagement, il est nécessaire de partir d'une définition claire de certains termes et concepts.

Les aires protégées ne sont pas des territoires autochtones et les territoires autochtones ne sont pas des aires protégées, bien qu'il puisse y avoir un chevauchement imposé. Si ces aspects ne sont pas clarifiés, on peut reculer dans la reconnaissance des droits, et le financement ne résout pas le problème.

Ce que l'on entend par «mécanisme de financement» doit être défini ; qu'il s'agisse d'une entité institutionnelle ou d'une voie de canalisation. De même, il faut définir ce qu'on entend par financement dans le cadre de l'Engagement ; qu'il s'agisse de nouvelles ressources ou de ressources existantes signalées, ou d'une combinaison. Dans ce contexte, il est également nécessaire de définir ce qu'est un donateur ; si c'est quelqu'un qui contribue et non quelqu'un qui transmet des fonds.

De même, il convient de clarifier qui sont les peuples autochtones et qui sont les communautés locales. La Convention sur la Diversité Biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques utilisent le langage des communautés locales, mais il existe des réalités différentes selon les pays qui doivent être prises en compte.

Enfin, il convient de préciser ce que l'on entend par « capacité ». On parle du manque de capacité des organisations autochtones, mais on ne précise pas quelles capacités sont impliquées. Cela peut être la capacité humaine, financière, etc. Les peuples autochtones ont montré leur capacité à conserver l'environnement. Il serait nécessaire de définir quels éléments devraient constituer la capacité requise.

## Modalités de financement privilégiées

Tout mécanisme doit permettre aux peuples autochtones de contrôler la planification, la budgétisation, l'exécution, le contrôle et le suivi.

Un mécanisme de financement direct est privilégié, avec les organisations représentatives des peuples autochtones comme autorité décisionnelle. Le mécanisme doit avoir des mécanismes d'articulation et de prise de décision aux niveaux mondial, national et local. Le mécanisme doit être démocratique et ouvert et tenir des appels ouverts pour les peuples autochtones. La décision sur les priorités de financement doit venir des communautés et pas seulement des leaders, à travers des processus de consultation préalables, libres et éclairés.



Les mécanismes existants doivent être impliqués et renforcés. Par exemple, le Fonds de Contributions Volontaires facilite l'accès des représentants autochtones aux processus sur les droits de l'homme, la biodiversité et le changement climatique. S'il n'y a pas de participation autochtone à ces forums, les décisions sont prises sans nous prendre en compte. Par conséquent, le renforcement de ce Fonds renforcera la participation à ces espaces.

### **Obstacles à l'accès aux fonds**

De la part de nombreux gouvernements, il n'y a aucune volonté politique de respecter les droits des peuples autochtones. Parfois, l'approbation du gouvernement est nécessaire pour accéder aux fonds, mais les gouvernements bloquent le financement des peuples autochtones. En outre, il existe de la bureaucratie et de la corruption dans les structures étatiques. Le financement peut contribuer au changement.

Sans politiques clés, il n'y a pas de sécurité d'investissement dans les territoires autochtones. Le financement doit être basé sur la Déclaration et non sur le manque de volonté des gouvernements. Le financement peut contribuer à changer cette volonté, en soutenant le dialogue et le renforcement des capacités des instances publiques.

Lorsque les fonds sont acheminés vers les peuples autochtones par le biais d'intermédiaires, un pourcentage très élevé des fonds reste entre les mains des intermédiaires.

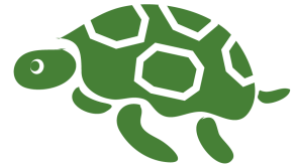
La plupart des peuples autochtones ont un faible niveau de scolarisation, ce qui se reflète dans le manque de ressources humaines et la faible capacité administrative et de gestion de certaines organisations autochtones. D'autres organisations ne se conforment pas aux exigences bureaucratiques pour recevoir de l'argent ; par exemple, avoir une structure institutionnelle avec un compte bancaire, des rapports publiés, etc.

De nombreux projets ne naissent pas d'une étude ou d'un diagnostic précis de la réalité, et parfois le suivi et le contrôle font défaut.

De nombreux donateurs ont des exigences complexes et bureaucratiques pour accéder aux fonds. En outre, il y a un manque de communication d'informations adéquates aux peuples autochtones.

### **Messages aux donateurs**

- Soutenir les droits établis dans la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones



- Aller au-delà de l'approche projet et investir dans les projets de vie des peuples autochtones
- Ne vous concentrez pas exclusivement sur certains écosystèmes, mais tenez compte de la variété des écosystèmes qui contribuent à la conservation tels que les landes, les montagnes, etc.
- Veiller à ce que le financement ne conduise pas à la division des peuples ou des organisations autochtones, ni à la confusion ou à la dépendance.
- Assurer la coordination avec les principaux processus et instances des peuples autochtones pour assurer une large inclusion des perspectives et des intérêts des peuples, et fonder le travail sur des concepts convenus.
- Évitez les intermédiaires
- Tenir compte de l'implication directe des bailleurs de fonds dans les projets, ainsi que de la vérification de leur réalisation effective et/ou de leur aboutissement dans les communautés. Marchez à nos côtés pendant la course. Rendez-vous sur le terrain pour vivre la réalité avec nous.
- Établir des plateformes de communication plus directes avec les peuples autochtones, à travers les organisations représentatives des peuples.
- Garantir la participation pleine et effective des femmes (par le biais de quotas obligatoires, si nécessaire pour assurer le respect)
- Inclure des processus de consultation larges et transparents pour garantir les droits des peuples autochtones.
- Mettre en place des mécanismes de suivi, de contrôle et d'évaluation liés aux circuits de financement.
- Soutenir le renforcement constant des capacités
- Allouer des fonds pour travailler avec les gouvernements et changer leur réticence